

## ***Session 3 : Quelle régulation financière pour éviter la contagion des chocs de termes de l'échange?***

Session 2 : Effet de la **structure des systèmes financiers** sur la transmission des chocs des TDE à l'économie

Session 3 : Concentration sur le rôle de la **régulation financière** sur cette transmission des chocs

Deux questions liées :

- la régulation financière influence le comportement des IF et donc la structure financière
- la structure financière détermine la mise en place de la régulation.

Sans négliger ces interactions, que peut-on faire dans le domaine de la régulation financière pour réduire les effets de contagion ?

# ***Diversité des instruments de régulation financière***

**1/ Supervision microprudentielle** (*limiter les risques individuels des IF*)

**2/ Réglementation des opérations financières extérieures** (*limiter les risques en devises*)

**3/ Politique macroprudentielle** (*limiter le risque systémique*)

**4/ Instruments complémentaires de la stabilité financière** (*gérer les crises*)

Fonds de garantie des dépôts & fonds de stabilité financière

Mécanisme de résolution des crises

**+ Règles budgétaires** (*limiter le risque de surendettement de l'Etat*)

⇒ Objectifs spécifiques pour chaque catégorie d'instruments

⇒ Complémentarités/recoupements entre les instruments

⇒ Mais adaptation nécessaire du « mix » des instruments :

- à la structure financière de l'économie

- aux chocs subis

# ***Diversité des effets de contagion des termes de l'échange sur la stabilité financière***

- Epuisement des réserves de change
  
- Détérioration brutale de la situation des finances publiques :
  - ⇒ Accroissement de l'endettement public
  - ⇒ Accroissement des arriérés
  - ⇒ Hausse de la pression fiscale et/ou baisse de la commande publique
  
- Fragilisation financière des entreprises :
  - qui dépendent des prix de matières premières
  - qui subissent des arriérés de l'Etat
  - qui subissent les effets de la baisse de la commande publique et de la croissance économique faible
  
- ⇒ Accroissement des risques de défaut
  
- ⇒ **Quels instruments efficaces pour gérer ces différents effets ?**

## ***Objectif de la session***

Confronter les expériences sur l'efficacité des **différents instruments** et du « **mix** » de **ces instruments** sur la maîtrise des différents risques

- Quels enseignements tirez-vous de l'expérience des PFR du choc actuel, mais aussi des chocs passés ?
- Quels enseignements tirez-vous de l'expérience d'autres pays en développement, notamment émergents ?

Confronter les points de vue d'acteurs différents : universitaires et praticiens

**Jérôme Héricourt**, Professeur, Université de Lille (LEM-CNRS) et Conseiller Scientifique, CEPIL

**Abdallah Boureima**, Commissaire en charge des Politiques Économiques et de la Fiscalité Intérieure, Commission de l'UEMOA

**Ingrid Ebouka-Babackas**, Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, République du Congo

**Ivan Odonnat**, Directeur général adjoint de la Stabilité Financière et des Opérations, Banque de France

**Quelques enseignements tirés de l'analyse d'une étude sur la mise en place d'instruments macroprudentiels dans l'UEMOA**

# **Les politiques macroprudentielles dans l'UEMOA**

Conférence Un. Manchester-CERDI-FERDI-COFEB  
9 Novembre 2016, Dakar

Guérineau Samuel, CERDI – Université d'Auvergne et FERDI  
Goujon Michael, CERDI – Université d'Auvergne et FERDI  
Sawadogo Relwende, CERDI – Université d'Auvergne et FERDI



Research jointly supported by the ESRC and DFID

***Volatility, Macroprudential Regulation and Economic Growth in Low-Income Countries***

# Quelques enseignements tirés de l'analyse d'une étude sur la mise en place d'instruments macroprudentiels dans l'UEMOA

Trois facteurs majeurs de l'efficacité des politiques :

## 1/ Qualité et précocité de l'**identification des risques**

⇒ Importance d'un diagnostic large et fréquemment actualisé des risques

## 2/ **Complémentarité** forte entre les instruments macroprudentiels et les autres instruments de la stabilité financière (supervision microprudentielle, réglementation des changes)

⇒ Importance d'une supervision microprudentielle efficace pour évaluer et maîtriser les risques systémiques

## 3/ **Adaptation des instruments à la structure financière** de l'économie

⇒ Prédominance des instruments préventifs moins exigeants en données à haute fréquence

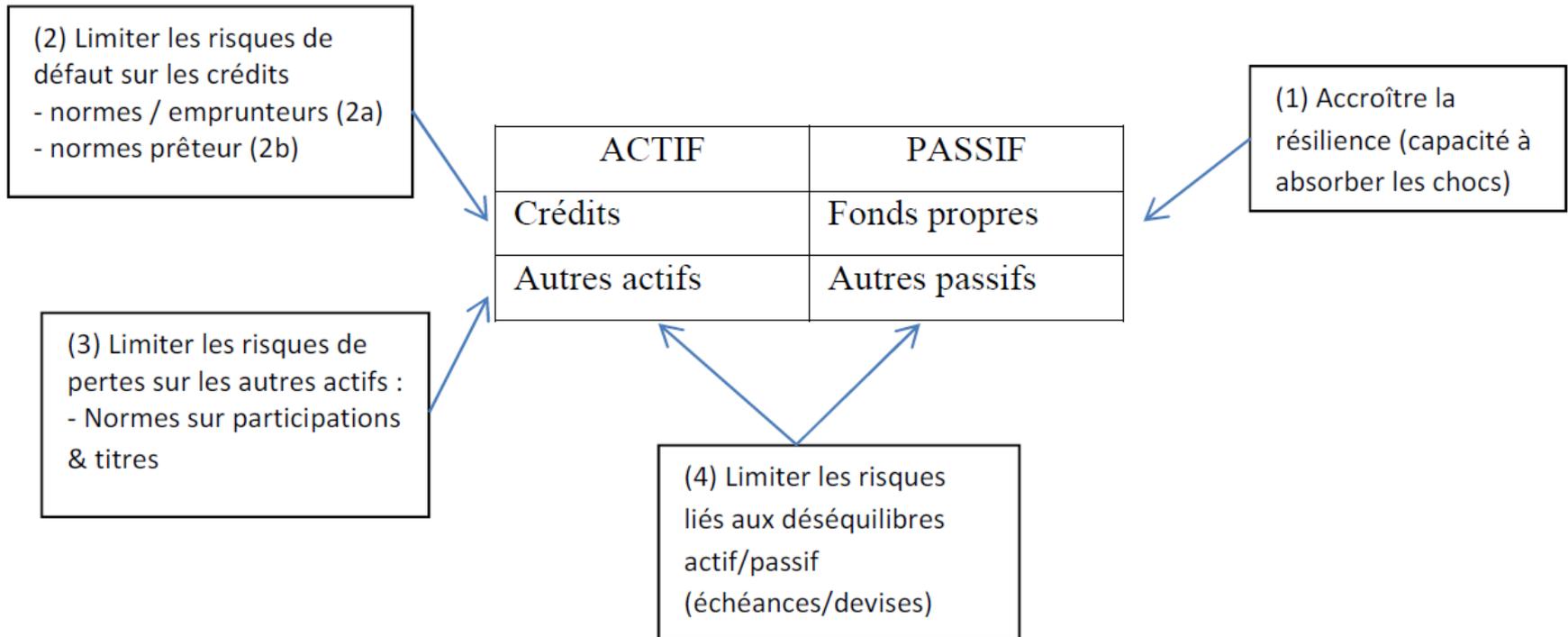
⇒ Calibration des critères en fonction de l'objectif de développement financier

⇒ Appui sur les instruments de régulation financière déjà utilisés et dont les effets sont connus par le régulateur



# 1. Les instruments macroprudentiels

*Comment réduire les risques individuels et du système financier?*



Quelle spécificité des instruments macroprudentiels ?

Attention portée aux **IF systémiques** et aux **effets de contagion & cycles**

## 2. Quels risques ?

L'UEMOA a-t-elle besoin d'une politique macroprudentielle ?

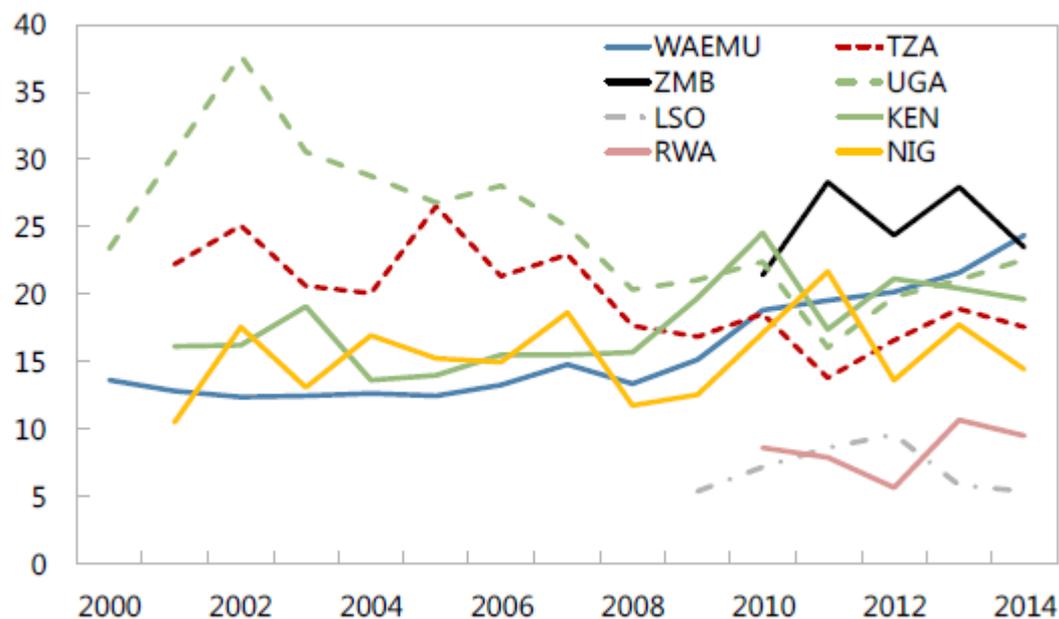
Les risques d'instabilité financière semblent limités, mais ils ne doivent pas être négligés :

- a) Risques de crédit
- b) Risques liés à l'ouverture financière
- c) Risque systémique

## 2. Quels risques ?

### a) Les risques de crédit

**Commercial Bank Claims on Government**  
(Percent of Commercial Bank Assets)

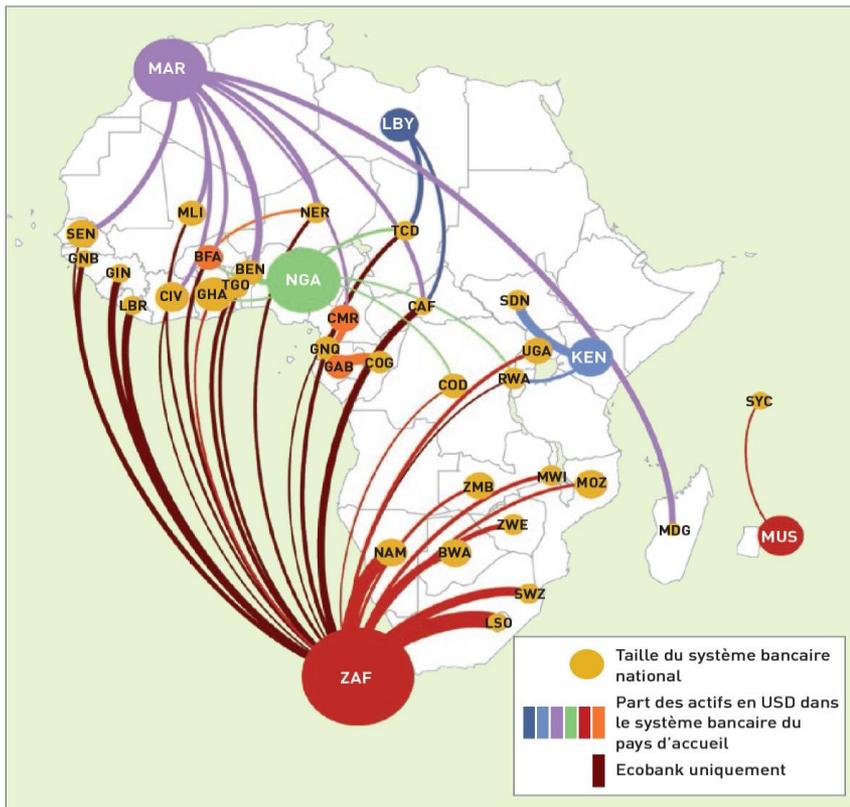


Source: National Authorities

- La croissance des prêts non performants (danger d'un accroissement rapide)
- L'exposition au secteur public (Titres publics / Crédits au Entreprises publiques)
- Le secteur de la microfinance (poids significatif dans certains pays : Togo 13% des crédits bancaires, Bénin, 11%, Sénégal, 9%)

## 2. Quels risques ?

### b) Les risques liés à l'ouverture financière



Risques limités

(contrôle des changes), mais :

- Développement des **banques transfrontalières**
- Développement des **activités transfrontalières** des banques de l'UEMOA
- Développement récent des **émissions souveraines internationales**

Sources : sites Internet des banques centrales, rapports annuels des groupes bancaires, base de données sur l'actionariat des banques Claessens et van Horen (2014), rapports nationaux de la Banque mondiale/du FMI, GIZ (2012a, 2012b, 2012c, 2012d).

Remarques : le graphique n'illustre les liens de propriété entre les pays que si la part d'actifs détenus par les pays d'origine représente au moins 10 % du système bancaire du pays d'accueil. La taille des bulles est proportionnelle à la taille absolue du secteur bancaire de chaque pays. Année de référence : 2011 ; lorsqu'il n'existe pas de chiffres disponibles pour 2011, les données couvrant la période 2009 à 2012 ont été utilisées.

## 2. Quels risques ?

### *c) Le risque systémique*

- Pro-cyclicité des financements

Propension des banques à accroître leurs crédits/achats de titres de manière simultanée => **expositions communes**

- Contagion entre institutions (IF systémiques)
  - Concentration des risques sur quelques grandes banques
- ⇒ Réduction de la concentration bancaire mais qui reste forte (entre 40% et 60% des actifs pour les 3 premières banques en 2013)
- Degré de connexion entre les banques (créances croisées)
- ⇒ Reste faible (échanges limités sur marché interbancaire)
- ⇒ **Surtout risques liés à la pro-cyclicité des financements**

# 3. Quelles recommandations ?

## Cadre global (R1-R8)

- Diagnostic de la fragilité financière
- Choix d'instruments permanents/temporaires, discrétionnaires ou mécaniques
- Choix d'un indicateur du cycle financier
- Mécanisme d'ajustement du dispositif

## Instruments de la PMP (R9-R22)

- **Règles sur le capital**: Norme de fonds propres (CAR) relevée en fonction du cycle financier (coussin contracyclique) ou en fonction du caractère systémique de l'IF, ratio de levier
- **Règles sur les emprunteurs** : plafonds d'emprunts liés aux garanties (LTV) et aux revenus (DTI)
- **Règles sur la structure des actifs des banques** : normes sur la croissance du crédit (global/sectoriel) et sur leur concentration, normes sur les participations dans d'autres IF et sur le poids des titres
- **Instruments de gestion des déséquilibres entre actif et passif** : normes de liquidité, réserves obligatoires, normes sur positions en devises

## Structure institutionnelle (R23)

# 3. Quelles recommandations ?

## *Principes généraux*

- 1) **Adaptation au contexte de l'UEMOA**
- 2) **Evaluation des risques basée sur une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives**
- 3) **Flexibilité du dispositif en fonction des effets observés des instruments**
- 4) **Répartition claire des rôles entre les institutions**

# 3. Quelles recommandations ?

*a) L'adaptation au contexte de l'UEMOA*

**1/ Concentrer les instruments contraignants sur les risques actuels** majeurs  
(suivi des prêts non performants, titres publics)

**2/ Calibrer les critères en fonction de l'objectif de développement financier**  
(calibration en fonction des niveaux observés)

**3/ Définir des critères et des indicateurs de surveillance adaptés à la disponibilité limitée des données**

⇒ *Choix d'indicateurs accessibles*

⇒ *Prédominance d'instruments permanents « préventifs »*

**4/ Renforcer la mesure des risques « faibles »** : liquidité / devises / risque de prix / institutions financières non bancaires

**5/ Disposer d'instruments capables de s'adapter aux différences de situation**  
entre les pays de l'Union

# 3. Quelles recommandations ?

## *b) Evaluation du risque combinant **informations quantitatives et qualitatives***

- Indicateurs quantitatifs : indicateurs macroéconomiques + degré respect des normes microprudentielles
- Informations qualitatives : inspections bancaires + perception des acteurs des marchés (crédit, immobilier, titres)

⇒ Risques difficiles à mesurer/ signaux avancés

## *c) **Flexibilité du dispositif** en fonction de la situation financière et des effets observés de instruments macroprudentiels*

- Possibilité de modifications discrétionnaires des instruments
- Instruments d'analyse des effets attendus & observés des politiques
- Prise en compte des effets de débordement (politiques des autres pays) et des effets d'évitement

# 3. Quelles recommandations ?

## d) Répartition claire des rôles entre les institutions

3 objectifs :

- Coordination entre les différents acteurs du système financier
- Réactivité des autorités prudentielles
- S'appuyer sur les ressources/ compétences existantes

Autorité macroprudentielle

- confiée à un comité piloté par la BCEAO
- Distinct du comité de politique monétaire
- ouvert à des autorités extérieures à la Banque centrale (acteurs de la supervision bancaire, de l'assurance, des marchés financiers, de la prévoyance sociale, etc... dans l'esprit du CSF)

# 4. Conclusion : quelles priorités ?

3 principes généraux :

- Prioriser les actions pour faciliter leur application
- Prendre en compte le besoin de développement financier
- Adapter les instruments (pas d'alignement systématique sur Bâle III)

## **1<sup>er</sup> rang**

1/ Renforcer la capacité des banques et des superviseurs à évaluer les risques de crédit (prêts non performants, secteur public, microfinance) (R1)

2/ Limiter l'exposition des banques sur ces risques (R18-19)

3/ Renforcer la capacité des superviseurs à évaluer et contenir les risques liés aux banques transfrontalières (R11 et 22 ; supervision consolidée, coopération interN.)

# 4. Conclusion : quelles priorités ?

## *2ème rang*

4/ Mettre en place des instruments d'analyse des effets des politiques macroprudentielles (R7-8)

5/ Mettre en place une communication sur le cycle financier (*R3 et 6*)

6/ Préparation de la 2<sup>ème</sup> vague d'instruments : risques moins immédiats / instruments plus complexes à mettre en œuvre (R2;9;10;13 à 17; 20)

Efficacité de la politique macroprudentielle très liée aux autres instruments de la stabilité financière => besoin de coordination

## ***Annexe : Les mesures (1/4)***

- **Sur le cadre global de la politique macroprudentielle**
  - 1) Diagnostic sur le caractère exhaustif de la couverture actuelle des risques.**
  - 2) Renforcer les systèmes d'information des IFNB et du secteur immobilier.
  - 3) Communication extérieure sous forme d'un rapport de stabilité financière
  - 4) Privilégier les instruments permanents qui ont un rôle préventif
  - 5) Possibilité d'une modification discrétionnaire des instruments permanents
  - 6) Prévoir un instrument soumis à une règle fournissant un signal clair sur l'état cycle financier.
  - 7) Etablir une grille ad hoc des effets attendus des instruments
  - 8) Estimer l'ampleur des effets attendus et observés grâce à des modèles macroéconomiques calibrés et une analyse statistique

## ***Annexe : Les mesures (2/4)***

- **Sur les règles relatives au capital**

9) Coussin contracyclique hybride (règle/discrétion)

10) Surcharge en capital pour les IF identifiées comme systémiques

**11) Analyse du caractère systémique des filiales/succursales des BQ étrangères**

12) Introduire un ratio de levier en complément du CAR

- **Sur les règles appliquées aux emprunteurs**

13) Application des LTV et DTI, calibrés sur les niveaux observés.

14) Possibilité d'une modulation discrétionnaire des plafonds.

15) Indices de prix immobiliers, permettant d'identifier les zones spéculatives

16) Identifier tous les emprunteurs liés au marché de l'immobilier

17) Renforcer les données non bancaires (valeur hypothécaire et revenu)

## ***Annexe : Les mesures (3/4)***

- **Sur les normes relatives à la structure des actifs**

**18) Normes indicatives de croissance du crédit global et sectoriel**

**19) Définir des limites sur les participations dans d'autres institutions financières et sur la détention de titres.**

- **Sur les instruments de gestion de la liquidité et de l'exposition en devises**

20) Intégrer dans le calcul des indicateurs de liquidité la notion de qualité des actifs

21) Permettre l'utilisation des réserves obligatoires comme instrument macroprudentiel

**22) Assurer un suivi régulier des liens financiers entre les banques internationales et leurs filiales /succursales locales, ainsi que de l'ampleur des activités hors UEMOA des banques de l'Union.**

## *Annexe : Les mesures (4/4)*

- **Sur la structure institutionnelle**

**23) Confier l'autorité de la politique macroprudentielle à un comité piloté par la Banque centrale mais différent du comité de politique monétaire et ouvert à des autorités extérieures à la Banque centrale.**